

“ Nous sommes intéressés aux pêcheries de la rivière Fraser, et nous pouvons dire que dans l'opinion de ceux qui sont le plus en mesure de pouvoir juger de la chose, il serait à désirer que l'on introduisît dans cette province le traitement du poisson suggéré par cet article, et nous nous permettons d'appeler l'attention du département sur cette question qui est digne d'examen.

“ Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

“ Vos obéissants serviteurs,

“ STAHL, SCHMIDT ET Cie.”

“ Capt. James Cooper.”

La protection du saumon dans la rivière Columbia et de l'alose et de l'autre poisson dans les eaux de la Californie a attiré beaucoup d'attention pendant les deux dernières années et a été le sujet de la sollicitude du Congrès.

Dans le Sénat le comité du commerce a eu l'examen de la question, mais eu égard à l'urgence d'autres affaires, il n'a pu faire rapport à la session qui vient de finir.

OPINION DU PROFESSEUR BAIRD.

En réponse à une lettre lui demandant des informations, le professeur Spencer F. Baird, commissaire des Etats-Unis, a fait tenir au comité une longue lettre relative aux questions qu'il s'agit d'examiner. Entre autres choses il dit que, suivant toute probabilité, les pêcheries de saumon de la rivière Columbia auront le même sort que celles de plusieurs rivières renommées de l'est des Etats-Unis et de l'Europe, dans lesquelles le saumon était autrefois aussi abondant, en proportion du volume d'eau qu'il l'est aujourd'hui dans la Columbia, mais dans lesquelles il a été entièrement exterminé ou, sinon, réduit en si petits nombres que son importance économique est presque nulle.

LES CAUSES

qui ont amené ces résultats sont variées. Le professeur mentionne comme la plus importante l'excès de la pêche à des saisons indues, surtout aux endroits où le poisson a l'habitude de frayer; la seconde est l'établissement de digues ou barrages qui empêchent le poisson de remonter à ses frayères; la troisième cause est quelque changement dans la condition physique de la rivière. Ce n'est pas de la prise elle-même du poisson avant qu'il ait déposé ses œufs, qu'il est question en premier lieu, mais du fait que l'on déränge le poisson occupé à frayer. Le succès de l'opération demande la plus parfaite tranquillité, et si l'on traîne ou tend des rets dans le voisinage des frayères, le poisson ne se rassemblera pas au moment critique, et la fécondation des œufs n'aura pas lieu.

LES DIGUES.

La construction de barrages ou d'autres obstacles empêchant le poisson de remonter les rivières produit des résultats aussi désastreux. Naturellement tant que le saumon d'une rivière n'est fourni que par la reproduction naturelle du poisson, il est de la plus haute importance qu'il ait accès aux endroits les plus propices pour frayer. Ces endroits consistent en un lit de gravier dans un courant d'eau plus ou moins rapide, dans lequel le poisson peut se creuser une place où déposer ses œufs et laisser se produire l'incubation. Ce n'est généralement qu'à la tête des rivières que ces conditions se rencontrent. L'histoire naturelle reconnaît que l'alose, le saumon, et le harong d'eau douce, qui laissent la mer pour frayer, cherchent toujours à retourner, quand vient son tour de frayer, à l'endroit où il a commencé à vivre; et si le lieu de naissance d'un saumon est la tête de telle rivière, il s'efforcera toujours de remonter directement jusqu'à ce point. D'année en année il reviendra jusqu'à la première barrière qu'il rencontrera sur sa route, et si elle est infranchissable, il restera là, se tuant quelque fois en vains efforts pour atteindre sa destination, et si par